

LE CENTRE D'ACCUEIL DE TORONTO—LE VERSEMENT  
DES SUBVENTIONS

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné qu'apparemment le secrétariat d'État a promis d'accorder une subvention au Centre d'accueil des Indiens de Toronto, que la subvention provinciale dépend de celle du gouvernement fédéral, et qu'en raison du retard, le centre a été obligé de fermer ses portes, le premier ministre examinerait-il la situation immédiatement afin d'établir d'où est censée provenir la subvention fédérale?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, d'après ce que dit le député, la subvention éventuelle du gouvernement fédéral devrait provenir du ministère du secrétaire d'État. Je vais donc transmettre la question à ce dernier, et lui demander de répondre au député à la Chambre.

\* \* \*

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉFINITION OFFICIELLE DU MOT «REVENU»

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre examine depuis quelque temps la possibilité de modifier le règlement qui définit le revenu aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Est-il parvenu à une décision à cet égard, et peut-il nous en faire rapport?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je dois demander qu'on m'excuse d'avoir été absent de la Chambre plus souvent que de coutume, ces derniers jours. Je vais examiner la question et voir si nous sommes parvenus à une conclusion, compte tenu des instances reçues des groupes intéressés, soit les associations d'employeurs et d'employés respectivement.

**M. Douglas:** Comme c'était là un des grands problèmes qu'ont posés les versements d'assurance-chômage l'hiver dernier, le ministre peut-il nous assurer que cette question sera éclaircie avant la prorogation de la Chambre?

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, j'avoue que c'était une des raisons des retards mais je dois rappeler au député que dans le cas d'un régime comme le nôtre, qui prévoit jusqu'à \$100 par semaine dans des conditions très libérales—je n'emploie pas le terme au sens politique—quelqu'un doit en acquitter la facture et...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. J'ai réellement l'impression qu'un débat s'engage entre le député et le ministre.

\* \* \*

• (1520)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE BOURASSA AU  
SUJET DU FÉDÉRALISME—L'ATTITUDE DU  
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Dimanche soir, le premier ministre du Québec déclarait publiquement qu'il perdait graduellement confiance dans le principe du fédéralisme rentable, étant donné l'absence de consultation au préalable quant à certaines décisions fédérales. Étant donné les circonstances, le très honorable premier ministre peut-il nous assurer que, dorénavant, des consultations au préalable auront lieu entre les deux gouvernements sur toute décision touchant directement ou indirectement la province de Québec?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, je pense que, depuis quatre ans, le gouvernement a indiqué qu'il était prêt à consulter les provinces plus qu'aucun autre gouvernement fédéral ne l'a fait dans le passé.

Pour ce qui est de la pratique suivie dans certains domaines, un échange de correspondance entre le premier ministre Bourassa et moi-même entre septembre et mars, indiquait que nous étions même prêts à inscrire dans nos statuts des modalités de paiements qui dépendraient de la législation provinciale. Nous étions prêts à le faire non seulement dans le domaine des allocations familiales, mais aussi, comme ma lettre l'indiquait, dans d'autres domaines. Cette lettre est malheureusement restée sans effet, d'une part, parce que la discussion s'est concentrée sur les allocations familiales et, d'autre part, parce que les autres sujets n'ont pu être abordés. Cependant, l'attitude du gouvernement fédéral reste toujours la même: nous voulons consulter le plus possible les provinces, et nous continuerons à le faire, à condition, évidemment, que celles-ci ne rompent pas les négociations avec nous.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre?

L'ATTITUDE DU QUÉBEC AU SUJET DU RÉCENT EXPOSÉ  
BUDGÉTAIRE—LA TENEUR DE LA CORRESPONDANCE  
QUI AURAIT ÉTÉ ÉCHANGÉE

**M. André Fortin (Lotbinière):** Oui, monsieur le président. Étant donné que le premier ministre du Québec, à cette même occasion, a parlé de modifier sa stratégie gouvernementale dans l'établissement de futures relations fédérales-provinciales, et même d'user de représailles, le gouvernement fédéral a-t-il reçu, depuis ce temps, une communication quelconque du premier ministre du Québec au sujet du récent budget fédéral et, dans l'affirmative, le très honorable premier ministre est-il en mesure de dévoiler la teneur de cette communication?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, je crois avoir répondu hier qu'à ma connaissance, aucune représentation de ce genre n'a été faite au gouvernement. Depuis hier, je n'ai pas connaissance qu'aucune instance officielle n'ait été faite. Je répète que je suis d'avis qu'il serait important que la Chambre et le public en général prennent connaissance de ma lettre du 11 mars, je crois, dans laquelle je proposais au gouvernement québécois d'étendre les discussions que nous avons au sujet des allocations familiales à d'autres domaines. Nous étions prêts à modifier notre législation pour tenir compte des priorités provinciales, quand c'était possible.